

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 avril 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES
TOUCHANT DES TRAITEMENTS ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique publié hier révèle que le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté sensiblement l'an dernier. Il y a maintenant quatre fois plus de fonctionnaires qui gagnent plus de \$50,000 qu'en 1981 et deux fois plus qui gagnent entre \$40,000 et \$50,000. Le gouvernement approuve cette croissance qui sert ses propres fins pour le moins discutables, à un moment où il recommande fortement à tout le monde de faire preuve de modération. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement lance immédiatement une enquête afin de savoir pourquoi on a autorisé l'accroissement du nombre des fonctionnaires touchant des traitements élevés et qu'il nous promette, quand Arthur Erickson aura terminé son travail à Washington, de ne pas lui demander de commencer à dessiner à Ottawa les plans de nouveaux édifices luxueux de l'État destinés à loger cette multitude de plus en plus prospère.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES ARTS

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE FÉLICITE LE CONSEIL DES ARTS
DE SES SUCCÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau): Madame le Président, il y a 25 ans, le très honorable premier ministre Louis St. Laurent déposait devant le Parlement un projet de loi constituant un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, qui reçut la sanction royale le 28 mars 1957. Le 30 avril de cette même année avait lieu la première réunion du Conseil des Arts dans le bureau même du premier ministre.

Compte tenu de l'épanouissement fantastique de l'expression artistique canadienne dans les années qui se sont écoulées depuis et dont le Conseil des Arts est en grande partie responsable, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je

propose, appuyé par l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que cette Chambre félicite le Conseil des Arts pour le succès magnifique qu'il a obtenu et continue à obtenir dans les tâches qui lui sont confiées. La Chambre lui souhaite le même succès à l'avenir.

Mme le Président: La Chambre voudrait peut-être manifester son admiration par ses applaudissements.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE MODE D'EMPLOI DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES
INSECTICIDES UTILISÉS EN AGRICULTURE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante touchant le bien-être des agriculteurs. La conversion au système métrique a semé énormément de confusion parmi les Canadiens, et surtout parmi les agriculteurs. C'est bientôt la saison des semences et ceux-ci manipulent des produits chimiques et des insecticides qui sont absolument déterminants pour la récolte, mais qui risquent d'être dangereux pour eux s'ils sont mal utilisés. Je propose donc avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre demande au gouvernement d'exiger que le mode d'emploi des produits chimiques et insecticides indique les quantités en mesures impériales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE MANQUE DE CONSULTATION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF
DE LA PÊCHE SPORTIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui intéresse au plus haut point les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Le ministère des Pêches et des Océans a édicté récemment un règlement sur la pêche sportive sans se soucier de demander l'avis de son propre comité consultatif de la pêche sportive, ce qui a amené les membres de ce comité à se demander s'ils ne serviraient qu'à avaliser automatiquement les décisions douteuses du ministre. Étant donné la nécessité pour la population et le secteur de comprendre et de respecter le nouveau règlement, je propose, avec l'appui du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):